

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 avril, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 29 mars 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

29 mars 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

9 avril 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mr LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

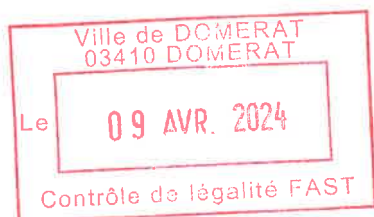
Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme BERGERON, Mme COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mr RICHOUX à Mme MATHIAUD, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.

OBJET : *Demande de subvention auprès de l'Etat : projet « Environnement » au sein des espaces scolaires et périscolaires.*

240406-12



Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2024 est approuvé (date de publication : 9 avril 2024).

Madame le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, un projet « environnement » va être déployé au sein des espaces scolaires et périscolaires de la ville. Conduit par la direction « éducation – enfance – jeunesse » en collaboration avec le service « espaces verts » et les enseignants des 6 écoles, ce projet sera mis en place à partir du printemps 2024 et s'articulera autour de 4 actions principales :

- La plantation d'arbres,
- La mise en place d'une politique « anti-gaspi » avec l'utilisation des tables de tri dans les restaurants scolaires, la convention déjà en place avec les « Restos du cœur » et l'utilisation de récupérateurs d'eau,
- La végétalisation des espaces : création de potagers, plantation de plantes grimpantes, installations de pergolas végétales,
- La mise en place de composteurs.

Le coût des dépenses relatives à ce projet se monte à 6 449,39 € HT, constitué par une dotation de matériel de jardinage pour chaque école (plantoirs, râteliers, arrosoirs, récupérateurs d'eau, sacs à déchets, malles de rangements, sécateurs, seaux, tuyaux d'arrosage, etc.).

La demande de soutien financier auprès de l'Etat sera adressée au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDEJ).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

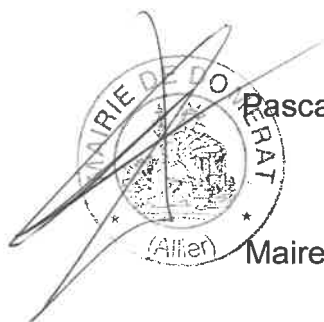
Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Matériel de jardinage	6 449,39 €	SDEJ	3 224,50 €
		Autofinancement	3 224,89 €
Total	6 449,39 €		6 449,39 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement de cette opération, tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser madame le maire à solliciter la subvention correspondante auprès du financeur et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé, **AUTORISE** madame le maire à solliciter la subvention correspondante et à signer toute pièce relative à cette affaire.



Rascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.